

Décision de délégation de signature

19 Rue Louis Blanc
BP 16211
44262 Nantes Cedex 2

Tel : 02.40.35.05.50
Fax : 02.40.35.05.65

ce.0440049p@ac-nantes.fr

Vu le code de l'éducation, et notamment l'article R.421-13 ;

Frédéric DIBON, Principal du collège Aristide Briand de Nantes décide :

Article 1 :

Délégation est donnée à Mme Chantal BUCHON, Principale-Adjointe, à l'effet de signer au nom du chef d'établissement :

- Actes relevant de l'action éducatrice et du fonctionnement pédagogique
- Notes informatives (bulletins scolaires, informations aux familles...)
- Décisions (orientation, sanction...)
- Conventions de stage

Article 2 :

La présente décision sera présentée au conseil d'administration pour information et publiée par voie d'affichage.

Fait à Nantes, le 25/09/2019

F. DIBON

